

L'attestation de compétences a été créée par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). La CNAMTS a élaboré des recommandations qui définissent le référentiel de connaissances et les conditions de passage des tests. L'attestation de compétences valide donc les connaissances et le savoir-faire du candidat.



#1 QU'EST-CE QU'UNE ATTESTATION DE COMPÉTENCES ?

L'attestation de compétences est établie et délivrée par un organisme de formation qui assure au salarié une formation à la conduite et un contrôle de ses connaissances. Suite à cette formation obligatoire, l'employeur pourra donc délivrer une autorisation de conduite.



#2 QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FORMATION R366?

Lors de la formation, le candidat apprend le fonctionnement des chariots et les mesures de sécurité à prendre lors de leur utilisation. De nombreux accidents ainsi peuvent être évités grâce à l'apprentissage et au respect des règles de sécurité.

POUR LE SALARIÉ

Conduire, utiliser et d'entretenir les chariots à conducteurs accompagnants dans le respect des consignes de sécurité.

POUR L'EMPLOYEUR

Etre en accord avec la réglementation en vigueur et pouvoir délivrer au salarié une autorisation de conduite. La formation est conforme à la recommandation de la CNAMTS et facilite la délivrance des autorisations de conduite interne.



#3 QUELS SONT LES ENGINES CONCERNÉS PAR LA R366 ?

Tout type de chariots à conducteurs accompagnants.



#4 QUEL EST LE PUBLIC CONCERNÉ PAR LA R366 ?

Toute personne débutante ou expérimentée souhaitant acquérir et maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots à conducteurs accompagnants

#5 COMMENT SE PASSE LA FORMATION Si2P ?

La formation peut être délivrée en centre de formation ou dans vos locaux.
Le programme de formation est composé de deux parties distinctes : Théorique et pratique.
Les compétences théoriques et pratiques du candidat sont évaluées par le testeur agréé.

Les pré requis pour la formation sont :

- > Etre âgé de 18 ans
- > Comprendre et parler le français
- > Avoir l'aptitude médicale

#6 QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DU R366 ?

- > Une réactualisation des connaissances est préconisée tous les 5 ans.
- > Le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période.

#7 LA SOLUTION Si2P : NOS PROGRAMMES

- ▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour voir le programme Gerbeur initiale
- ▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour voir le programme Gerbeur recyclage

LE RÉSEAU Si2P

CENTRE OUEST

Si2P CO
ZA Hautes Perches / Chemin du bois
49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE
02 41 47 11 64

ODYSSÉE
18, rue des Partenais / 37250 VEIGNÉ
02 47 38 41 29

EFITEC
5, avenue des Peupliers / Espace Orion
35510 CESSON SÉVIGNÉ
02 23 45 00 10

ASF ANJOU SÉCURITÉ FORMATION
Impasse du Porteau
49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE
02 41 47 11 64

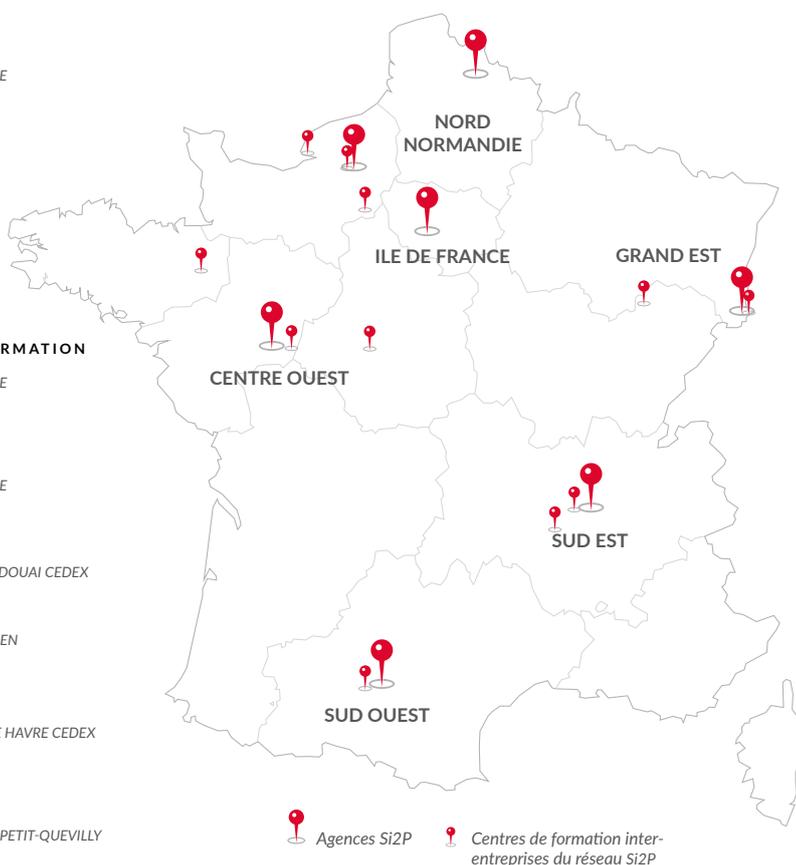
FORMALEV
Impasse du Porteau
49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE
02 41 33 98 28

NORD / NORMANDIE
Si2P NN
709, rue Jean Perrin, BP 307 / 59351 DOUAI CEDEX
03 20 36 38 45

Si2P GFC
47, boulevard de Verdun / 76000 ROUEN
02 35 64 75 09

PROMAT FORMATION
68, boulevard Jules Durand / 76600 LE HAVRE CEDEX
02 35 53 93 65

ADÉQUATION SÉCURITÉ
76, rue Président Kennedy / 76140 LE PETIT-QUEVILLY
02 32 11 79 04



Agences Si2P Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

ÎLE DE FRANCE

Si2P IDF
10, avenue Réaumur / 92140 CLAMART
01 46 01 73 80

SUD EST
Si2P SE
Rue de la Fontanaise / 38150 SALAISE SUR SANNE
04 74 11 20 60

FACES
800, boulevard Jean Rostand / 42650 ST JEAN BONNEFOND
04 74 34 33 33

SUD OUEST

Si2P SO / MB FORMATION
Bât. 7, rue Jean Bart / 31670 LABÈGE
05 61 00 65 22

Si2P GRAND EST
Si2P GE / ACB FORMATION
16, rue de Pologne / 68170 RIXHEIM
03 89 43 01 86

CONTAMIN CONSULTANT
Z.A. de la Petite Champagne / 24 rue des Cerisiers
21640 GILLY-LÈS-CITTEAUX
03 80 49 66 34

GRANDS COMPTES
Si2P GFC
10, avenue Réaumur / 92140 CLAMART
01 46 01 73 82